

Toute entreprise souhaitant devenir membre du cluster TEN LOG Occitanie Cluster Logistique doit exercer une activité en lien avec le transport, la logistique, la mobilité ou intervenir dans la mise en œuvre des politiques publiques sur ces sujets.

Les demandes d'adhésion sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration par voie dématérialisée.

Vos informations

Société : _____

Personne représentante : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Code SIRET : _____ Code NAF : _____

Adresse de facturation si elle est différente : _____

Barème des cotisations valable du 1^{er} janvier AU 31 décembre 2024

	ACTIVITES	COTISATION	COCHEZ
Collège « entreprises et organisations professionnelles »	Associations	500 €	<input type="checkbox"/>
	Entreprises	500 €	<input type="checkbox"/>
	Entreprises de taille intermédiaire	1500 €	<input type="checkbox"/>
	Grandes entreprises	3000 €	<input type="checkbox"/>
Collège « collectivités territoriales et institutions »	Collectivités territoriales > 200 000 hbts	3 000 €	<input type="checkbox"/>
	Autres	1 500 €	<input type="checkbox"/>
Collège « Organismes de recherche et formation »		750 €	<input type="checkbox"/>

Membres actifs

Peuvent être membres de l'association les personnes physiques ou morales de droit public ou privé qui participent à la vie de l'association et qui prennent l'engagement de verser une cotisation annuelle. Les personnes morales doivent désigner une personne physique comme leur représentant au sein de l'association. Cette dernière peut donner pouvoir à un collaborateur pour assurer cette représentation ou à un autre membre actif de l'association.

Membres associés :

Les organismes publics accordant des subventions à l'association bénéficient de droit du statut de membres associés. Ils participent aux Assemblées Générales sans voix délibérative et ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration. Ils ne sont pas tenus de payer une cotisation annuelle.

Vos motivations

Règlement

Je souhaite devenir membre du cluster TEN LOG et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce bulletin d'adhésion. Je choisis de régler mon adhésion par :

- Par virement bancaire sur notre compte Banque Populaire du Sud

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number)				BIC (Bank Identification Code)
FR76 1780 7000 7695 5217 4530 426				CCBPPFRPPTLS
Code banque	Code guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
17807	00076	95521745304	26	BPOC BALMA

Dès enregistrement de votre adhésion vous recevrez une facture payable à réception. (TEN LOG est une association non soumise à la TVA)

IMPORTANT : pour simplifier votre renouvellement d'adhésion, TEN LOG applique une ré-adhésion par tacite reconduction.

Le montant des cotisations est fixé en début d'année par le Conseil d'Administration puis validé en AG pour l'année civile. Les cotisations sont payables d'avance, elles restent acquises à l'association en cas de démission ou d'expulsion d'un membre en cours d'exercice, quel que soit le motif de son retrait de l'association.

Les cotisations sont affectées à l'adhésion d'une personne morale. L'adhésion d'un groupement quelle que soit sa forme juridique ne vaut pas adhésion des membres de ce groupement au Cluster.

Bonnes pratiques liées à l'adhésion

En adhérant au cluster TEN LOG vous vous engagez :

- A respecter le règlement intérieur
- A participer à la vie de l'association, notamment par le biais des actions suivantes :
 - Participation aux ateliers, aux commissions, aux séances plénières
 - Participation aux enquêtes adhérentes
 - Témoignage à l'occasion d'atelier ou conférence
 - Organisation de journées « Portes Ouvertes »
 - Participation aux assemblées générales
- A promouvoir les valeurs de l'association :
 - Agir pour le futur du territoire
 - Favoriser l'emploi, la formation, l'économie locale
 - Respecter l'environnement
 - Coopérer, Innover, proposer

Gestion des informations

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à l'équipe de l'Association

- Je refuse que mon nom soit cité dans les communications du cluster
- Je refuse que le logo et le nom de mon organisation soient cités dans les communications du cluster
- Dans tous les cas votre adresse mail ne sera pas diffusée à des tiers.

Date	Signature (nom + fonction)
------	----------------------------